



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°16

Réunion du bureau Exécutif du : Dimanche 17 et Mardi 19 Novembre 2019

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Noël RIFFAUD, Denis SOTO, Fabrice POREE

Assiste : M. Maxime APRUZZESE (CTRA), Jean-Philippe FILIPPI

Excusés : MM. Olivier GONCALVES, Nicolas PEZZOLI, Jérôme CASCALES

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 12.11 (PV 15) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président de la CRA Karim ABED et les membres de la CRA félicitent Justine CATANIA et Louis LUNGERI Arbitres Fédéraux de notre Ligue respectivement FF2 et F4 proposés par la DTA dans le cadre du mécanisme de la promotion accélérée prévue dans le Règlement Intérieur de la CFA.

CORRESPONDANCES

DE LA CFA/DTA/FFF:

Mail du 18.11 relatif à la transmission des PV n° 05 et 06 de la CFA.

Mails du 15.11 relatif au report du match de N3 – AS. CANNES / U.S. MANDELIEU LA NAPOULE et à la demande de désignations d'officiels sur les rencontres des 32° de finale de la Coupe Nationale Football Entreprise du 16.11.

DE LA LIGUE :

Mail du 18.11 relatif à la mise à jour sur FOOT2000 de l'adresse d'Enzo GUESDON, Arbitre de Ligue arrivé en Ligue Méditerranée de Football courant septembre.

Mail du 19.11 du Service Compétitions relatif à la mise à jour des dossiers médicaux pour 2 Arbitres.

DES CLUBS :

F. C. ROUSSET STE VICTOIRE OMNISPORTS :

Mail du 19.11 confirmant à la CRA la mise à disposition du terrain annexe et des vestiaires dans le cadre de l'organisation par la CRA du stage des Arbitres de Ligue RE – R1 du 08.12.

Lu et pris note, la CRA remercie le Président du club.

SPORTING CLUB TOULON :

Mail du 15.11 informant la CRA de l'organisation d'un match amical d'entraînement contre l'AUBAGNE F.C. et demandant à que Karim BOUZALMAT, Arbitre de Ligue du club, en assure l'arbitrage.

Lu et pris note, la CRA valide cette demande.

A.F.C. SAINTE-TULLE-PIERREVERT :

Mail du 19.11 relatif au non-déroulement du match R1 FUTSAL contre TOULON ELITE FUTSAL 2 en date du 16.11.

PAYS D'AIX F.C. :

Mail du 13.11 relatif à une demande transmise à la Ligue afin de pouvoir faire jouer leur équipe de U18R2 à 11h00 afin de disposer de 3 Arbitres officiels.

DU REPRESENTANT DE LA CRA A LA CRD :

Mail du 14.11 de Jean-François SOTO représentant de la CRA à la CRD relatif à la transmission des rapports d'arbitrage non reçus le 13.11 sur le match de U16R2 – A.S. CAGNES LE CROS F. / A.S. CANNES du 10.11.

Lu et pris note, la CRA a pris contact par mail avec les Arbitres concernés, un retour sera fait après réception des documents.

DES ARBITRES :

Courrier : Frais

- LE TENNIER Samuel : mail du 17.11 relatif au règlement non perçu pour le déplacement sur le match du 08.09 en R1 – SALON BEL AIR FOOT / SMUC suite à une erreur de rédaction de chèques.

Lu et pris note, la CRA a transféré ce mail au Service Comptable.

Courrier : Rapports

- YOUSSEF Walid : mail du 14.11 relatif à l'envoi de la copie du rapport d'arbitrage du match U16R2 – A.S. CAGNES LE CROS F. / A.S. CANNES du 10.11 validé en date du 11.11.

Lu et pris note, la CRA le remercie et transmet ce document au représentant de la CRA à la CRD.

- SAVADOGO Sékou : mail du 14.11 relatif à l'envoi de la copie du rapport d'arbitrage du match U16R2 – A.S. CAGNES LE CROS F. / A.S. CANNES du 10.11 validé en date du 14.11.
Lu et pris note, la CRA, le remerciant, relève que la date de rédaction du document ne respecte pas le délai prévu. La CRA reprécisera à l'ensemble des Arbitres la validation des rapports d'arbitrage dans les 48h00 et le plus rapidement possible. Ce document est transmis au représentant de la CRA à la CRD.
- LE TENNIER Samuel : mails des 16 et 17.11 relatif à l'information sur le non-déroulement du match de R1 FUTSAL – AFC SAINTE-TULLE-PIERREVERT / TOULON ELITE FUTSAL 2 et à l'envoi de son rapport d'arbitrage.
Lu et pris note, la CRA le remercie et a transmis ces informations au Secrétariat de la Ligue et au Service Compétitions.
- MESSISHA Karim: mails des 16 et 18.11 relatif à l'information sur le non-déroulement du match de R1 FUTSAL – AFC SAINTE-TULLE-PIERREVERT / TOULON ELITE FUTSAL 2 et à l'envoi de son rapport d'arbitrage.
Lu et pris note, la CRA le remercie et a transmis ces informations au Secrétariat de la Ligue et au Service Compétitions.

La CRA informe les Arbitres de Ligue que la transmission des rapports d'Arbitrage en copie de mail à l'adresse CRA@MEDITERRANEE.fff.fr est nécessaire et obligatoire dans le cadre des circonstances suivantes :

- ❖ Arrêt de match
- ❖ Incidents sur Arbitres et Officiels
- ❖ Absence d'Arbitres et blessure d'Arbitre ou remplacement pour blessure d'un Arbitre.

Le protocole de communication qui sera diffusé dans quelques jours contient l'ensemble de ces informations. L'envoi est obligatoire pour les rapports suite à une réserve technique.

Courrier : Autres demandes

- DAHAS Smaïn : mail du 18.11 transmettant un certificat médical d'arrêt médical de 2 jours, motif d'absence au stage R2 du 17.11 pour lequel il présente ses excuses à la CRA.
Lu et pris note, la CRA le remercie mais précise que cette information doit lui parvenir le jour du stage et non pas le lendemain dans la mesure du possible afin de pouvoir gérer la logistique et les repas prévus sur l'organisation d'un tel rassemblement.
- EL KANDOULY Mohamed : mail du 17.11 transféré par le Secrétariat de la Ligue en date du 18.11 informant la CRA suite à son absence au stage R2 du 17.11 pour des raisons familiales, son enfant étant malade, information téléphonée à un membre de la CRA le jour du stage.
Lu et pris note, la CRA le remercie et souhaite que son fils ait pu recouvrer la santé très rapidement. La CRA lui précise malgré tout que cette information doit lui parvenir le jour du stage et non pas le lendemain dans la mesure du possible afin de pouvoir gérer la logistique et les repas prévus sur l'organisation d'un tel rassemblement.
De plus, elle lui rappelle que toute communication avec la CRA doit se faire à partir de l'adresse personnelle comme il est prévu dans le protocole de communication en vigueur, la réception du mail étant effective un jour plus tôt.
- GHZAL Choukry : mail du 14.11 témoignant ses remerciements à la CRA suite à la désignation pour le 8^{ème} tour de la Coupe de France en Auvergne dans un trio arbitral méditerranéen.
- SAADI Fouzi : mail du 18.11 témoignant ses remerciements à la CRA suite à la désignation pour le 7^o tour de la Coupe de France.
- KRID Oualid : mail du 17.11 faisant part à la CRA pour la qualité du stage R2 du 17.11 sur l'apport physique et technique dispensé.
- GONCALVES Daryl : mail du 17.11 informant la CRA de son départ de sa résidence alpine suite à un changement d'emploi situé sur la région de Lyon.
Lu et pris note, la CRA le remerciant pour cette information, regrette que depuis son transfert de Guadeloupe, il n'ait pas pu évoluer sur les terrains de notre Ligue. La CRA va constituer son dossier en vue de le transférer dès la réception de la demande de la Ligue LAURAFoot.
La CRA lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle Ligue.
- LE CORRE Juluan : mail du 18.11 relatif à sa demande de changement de filière afin d'être Arbitre Assistant sur la saison 2020/2021.
Lu et pris note, la CRA le remercie et dans l'attente, lui souhaite un bon séjour à l'étranger pour son stage universitaire jusqu'à la fin de la saison.
- BENSAYAH Mohamed : mail du 15.11 relatif à la transmission d'un nouveau RIB.

Lu et pris note, la CRA l'a transmis au Service Comptable.

- GUIMONNEAU Clément : mail du 14.11 relatif à la transmission d'un nouveau RIB.

Lu et pris note, la CRA l'a transmis au Service Comptable.

Indisponibilités médicales :

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 15.11 : mail envoyé aux Présidents de CDA afin d'obtenir la liste des Arbitres Féminines de District titulaires.
- Le 18.11 : mail envoyé à toutes les Arbitres de Ligue et de District catégorie FEMININES dans le cadre du stage organisé par la CRA du 17 au 19.01.2020 au CREPS de BOULOURIS. Réponse avant le 13.12.
- Le 18.11 : mail au District Grand Vaucluse confirmant la validation du Règlement Intérieur de la CDA.
- Le 18.11 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue présents au Stage R2 du 17.11 afin qu'ils expriment leur ressenti.
- Le 15.11 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue du pôle Promotionnel dans le cadre du test prévu le 22.11, réponse avant le 19.11.

SUIVI DU RETOUR PAR LES ARBITRES DE LIGUE DES DOCUMENTS D'INTER-SAISON PRECITES

Les retards sur les envois des dossiers médicaux par les Arbitres de Ligue sur cette saison ont motivé la CRA à modifier la date limite ayant pour conséquence la prise en compte sur la NOTE ADMINISTRATIVE CRA des Arbitres de Ligue en regard de ce manquement administratif sur la saison prochaine.

Date de retour du dossier médical pour la saison 2020/2021 fixée au : 15 JUIN 2020

PRESENCE OBLIGATOIRE DES ARBITRES LORS DES STAGES ORGANISES PAR LA CRA

La CRA rappelle à tous les Arbitres convoqués à un stage de bien vouloir répondre au mail de convocation afin de pouvoir prévoir l'organisation de ces rassemblements sur le plan effectifs, repas, coucher, et travaux. La réponse est obligatoire et dans le cas d'une non-participation, les raisons d'absence et l'envoi des justificatifs correspondants sont impératifs.

La présence des Arbitres de Ligue aux stages organisés par la CRA est obligatoire telle que prévue à l'Article 58 du Règlement Intérieur de la CRA.

VALIDATIONS ADMINISTRATIVES CRA

[Validation 31 – 17.11.2019 – Résultats des tests physiques Arbitres de Ligue pour rattrapage pour raison professionnelle au District GRAND VAUCLUSE Stage R2 du 17.11](#)

La CRA avait programmé en date du dimanche 17.11 au Centre de la Souvine, District Grand Vaucluse en Avignon à partir de 09h30, le déroulement du rattrapage des tests physiques pour tous les Arbitres de Ligue étant en échec ou non présents lors du stage de rentrée à Fréjus le 25.08, à Toulon le 29.09 ou à Fréjus le 23.10. Les Arbitres ont été convoqués par mail en date du 30.10.

La validation administrative 29 de la CRA parue sur le PV N° 13 du 24.10 relative aux résultats des tests physiques effectués au rattrapage du 23.10 a entériné la liste des Arbitres de Ligue concernés par ces rattrapages.

Etaient présents au niveau de l'encadrement, les membres de CRA et intervenants suivants :

- Noël RIFFAUD, Denis SOTO et Maxime APRUZZESE, CTRA


Selon les dispositions de l'Article 22 de son Règlement intérieur sur les tests physiques, pour tout Arbitre en situation d'échec ou ne s'étant pas présenté, la CRA ne peut le désigner.

La CRA avait décidé par la validation administrative 16 parue sur le PV N° 7 du 06.09 de désigner exceptionnellement les Arbitres se trouvant dans cette situation.

4 Arbitres étaient concernés par ces tests physiques du 17.11, le tableau ci-dessous en relate les résultats :

- 1 Arbitre absent pour raison universitaire
- 1 Arbitre n'ayant pas réussi le test.
- 2 Arbitres sont blessés pour une longue durée.

La CRA a prévu la nouvelle séance de rattrapage en date du 08.12 à ROUSSET, lieu du stage RE-R1.

 NOM - Prénom	District	Affect FOOT	Situation tests PHY 17/11	Résultats tests physiques 17/11	Rattrapage prévu le 08/12 Stage RE-R1
AOUADI Oussama	PROVENCE	JAL1	Rattrapage 1	Echec	Rattrapage 2
FALASCHI Dylan	PROVENCE	JAL1	Blessé	Blessé	Blessé
SMOUNI Hicham	VAR	R1	Blessé	Blessé	Blessé
TSALBI Salim	CÔTE D'AZUR	JAF	Rattrapage 1	Absent Uni	Rattrapage 1

DECISIONS CRA

DECISION 32 – 17.11.2019 – Validation des décotes de la NOTE CRA pour la période Octobre 2019 du 10.10 au 31.10.2019

La CRA avait pris la décision en date du 10.10 (PV N°11) de mettre en application à compter de cette date, le mécanisme de calcul de la note administrative dite NOTE CRA tel que prévu dans les Articles 23 et 66 de son Règlement Intérieur et détaillé à l'Annexe 4.

Les situations de ces décotes seront établies mensuellement et validées lors d'une réunion du Bureau Exécutif de la CRA, chaque Arbitre de Ligue en étant informé individuellement.

La CRA a validé pour la période du 10.10 au 31.10 l'ensemble des décotes appliquées par arbitre et par motif à partir des manquements administratifs constatés.

La CRA diffusera les mails aux Arbitres concernés avant le 30.11.

PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020

PLANNING DES STAGES PAR CATEGORIES D'ARBITRES ORGANISES SUR LA SAISON 2019/2020:

- o Stage RE-R1 le 08.12.2019 à Rousset (exercices physique) et à la Ligue (technique).
- o Stage FEMININES du 17 au 19.01.2020 au CREPS de Boulouris.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 19.11.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020
- EL ABED Walid : jusqu'au 02.12.2019
- FABIANO Luca : jusqu'au 24.01.2020
- ZAFRILLA Mélanie : du 22.11 au 15.12.2019

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 19.11.2019

A été validé et transmis au pôle Désignations en date du 19.11.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Dates des prochaines réunions de la CRA en prévision : 25.11 – 03.12

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions des 17 et 19.11 ouvertes à partir de 17h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

**Prochaine réunion de CRA,
Lundi 25 Novembre 2019**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**